ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/LIC/N/3/TUN/3/Add.5

20 février 2006

(06-0711)

Comité des licences d'importation

Original: français

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION¹

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation

TUNISIE

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 février 2006, est distribuée à la demande de la délégation de Tunisie.

La Tunisie informe le Comité des licences d'importation qu'aucun changement n'avait été apporté à son régime de licences d'importation depuis sa notification distribuée sous la cote G/LIC/N/3/TUN/3 (en date du 21 décembre 1999).

¹ Le questionnaire figure à l'annexe du document G/LIC/3.